

## Exploitation et atteintes sexuelles : implication de travailleurs humanitaires en République démocratique du Congo

**Delu Lusambya** • PhD researcher at the International Institute of Social Studies of the Erasmus University Rotterdam

---

**Le secteur humanitaire n'échappe pas aux maux qui gangrènent la société humaine dans son ensemble. Les violences sexuelles impactent non seulement les victimes de tels actes, mais fragilisent aussi gravement le travail humanitaire dans son ensemble et ceux qui l'accomplissent dans le seul intérêt des populations vulnérables.**

---

Les actes relevant de l'exploitation et des atteintes sexuelles (EAS) perpétrés dans des pays en proie à des conflits tels que la République démocratique du Congo (RDC) sont omniprésents et extrêmement préoccupants<sup>1</sup>. Josephson et Sematumba<sup>2</sup> ont montré que, depuis les années 1990, les cas d'EAS dans le secteur de l'humanitaire représentent une problématique dans de nombreux contextes. En RDC, le sujet a été porté à l'attention du public en 2004, à la suite d'une investigation menée par le Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations unies (ONU) visant à corroborer des allégations de faits d'EAS commis sur des membres de la collectivité locale qui sollicitaient une protection près de camps de maintien de la paix de l'ONU. Les conclusions de l'enquête ont montré que la situation était grave et que ces comportements sévissaient toujours.<sup>3</sup>

Au sein de communautés touchées par des crises, les stratégies qui permettent de faire face aux multiples difficultés sont diverses, et l'une d'entre elles est de céder aux pratiques d'EAS perpétrées par certains acteurs humanitaires<sup>4</sup>. Pour remédier à ce problème, les missions et les agences onusiennes ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG) et les associations redoublent d'efforts. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations unies ont adopté plusieurs résolutions dans le but de protéger les populations locales contre les actes d'EAS<sup>5</sup>. Le Secrétaire général de l'ONU a pris des mesures spéciales afin de s'attaquer à la situation<sup>6</sup>, et les ONG ont établi

---

<sup>1</sup> Krista Larson and Paisley Dodds, "UN peacekeepers in Congo hold record for rape, sex abuse", *AP News*, 23 September 2017, <https://apnews.com/article/united-nations-pakistan-africa-sexual-abuse-international-news-69e56ab46cab400f9f4b3753bd79c930>

<sup>2</sup> Alina-Anna Josephson and Rachel Sematumba, *From Saviour to Perpetrator – and Back to Saviour? How to prevent sexual exploitation and abuse by United Nations personnel*, The Insecure Livelihood Series, March 2024, <https://www.gicnetwork.be/from-saviour-to-perpetrator-and-back-to-saviour/>

<sup>3</sup> United Nations, *Peacekeepers' sexual abuse of local girls continuing in DR of Congo, UN finds*, 7 January 2005, <https://news.un.org/en/story/2005/01/125352>

<sup>4</sup> Shehu Salmanu, "Nigeria: Ending sexual abuse in IDP Camps", *Deutsche Welle*, 28 March 2024, <https://www.dw.com/en/nigeria-ending-sexual-abuse-in-idp-camps/a-68690841> ; Faith Osasumwen Olanrewaju, Femi Omotoso and Joshua Olaniyi Alabi, "Datasets on the challenges of forced displacement and coping strategies among displaced women in selected Internally Displaced Persons' (IDPs) camps in Nigeria", *Data in Brief*, vol. 20, October 2018, pp. 152–158, <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2352340918308151>

<sup>5</sup> United Nations, *Preventing Sexual Exploitation and Abuse – Resolutions*, 2022, <https://www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/content/resolutions>

<sup>6</sup> UN Secretariat, *Secretary-General's Bulletin: Special measures for protection from sexual exploitation and sexual abuse*, 9 October 2003, <https://www.unhcr.org/media/secretary-generals-bulletin-special-measures-protection-sexual-exploitation-and-sexual-abuse>

un code de conduite et de principes spécifique dédié à ce sujet. Néanmoins, malgré l'attention considérable accordée à cette problématique, et du fait de l'ampleur croissante de ces agissements dans les activités humanitaires<sup>7</sup>, leur impact sur les rescapées et les missions humanitaires est dévastateur.

Dans cet article, nous nous attacherons à présenter les différents mécanismes en matière d'EAS en RDC et leurs conséquences sur les victimes et les missions humanitaires. À la suite de cette introduction, nous définirons l'EAS ainsi que la méthodologie utilisée dans cette recherche. Enfin, nous détaillerons différents mécanismes d'EAS existant en RDC ainsi que leurs conséquences.

### Définition de l'exploitation et des atteintes sexuelles

L'EAS a été définie par le Secrétaire général de l'ONU, dans ses dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, comme :

« le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité d'une personne (par exemple, un réfugié qui dépend de vous pour sa survie, pour les rations alimentaires, l'accès à l'école, les manuels scolaires, le transport ou d'autres services), d'un rapport de force ou de confiance inégal en vue d'obtenir des faveurs sexuelles, y compris, mais non exclusivement, en proposant de l'argent ou d'autres avantages sociaux, économiques ou politiques. Cela comprend la traite des êtres humains et la prostitution.<sup>8</sup> »

Ce terme englobe plusieurs actes décrits dans la définition, dont « les rapports sexuels monnayés », « la proposition de rapports sexuels monnayés » et « la relation d'exploitation à caractère sexuel<sup>9</sup> », et fait référence à l'implication d'une personne dans une activité sexuelle qu'elle ne saisit pas totalement et pour laquelle elle n'est pas en mesure de donner son consentement<sup>10</sup>. Les atteintes sexuelles peuvent être traumatisantes et entraîner un état de choc, de la peur, de la tristesse, de l'anxiété, ou de la dépression<sup>11</sup>.

### Méthodologie

Cet article s'appuie sur vingt entretiens conduits entre décembre 2022 et février 2024 dans les communes de Beni, Goma, Bukavu et Uvira, auprès de rescapées de faits d'EAS, de six membres de la communauté engagés dans des dispositifs de responsabilisation au niveau local, et de six membres d'ONG et d'agences onusiennes impliqués dans la prévention en matière d'EAS. Le processus de

---

<sup>7</sup> Rodolphe Mukundi and Robert Flummerfelt, "EXCLUSIVE: More women accuse aid workers in Ebola sex abuse scandal", *The New Humanitarian*, 8 March 2023, <https://www.thenewhumanitarian.org/investigations/2023/03/08/more-women-accuse-WHO-aid-workers-ebola-sex-abuse-scandal>

<sup>8</sup> UN Secretariat, *Special measures...*, *op. cit.*

<sup>9</sup> United Nations, *Glossary on Sexual Exploitation and Abuse*, Second edition, 24 July 2017, [https://hr.un.org/sites/hr.un.org/files/SEA%20Glossary%20%20%5BSecond%20Edition%20-%202017%5D%20-%20English\\_0.pdf](https://hr.un.org/sites/hr.un.org/files/SEA%20Glossary%20%20%5BSecond%20Edition%20-%202017%5D%20-%20English_0.pdf)

<sup>10</sup> Olivera Simic, "Rethinking 'sexual exploitation' in UN peacekeeping operations", *Women's Studies International Forum*, vol. 32, no. 4, July-August 2009, pp. 288–295, <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0277539509000545>

<sup>11</sup> Psychology Today, *Sexual Abuse*, 2024, <https://www.psychologytoday.com/us/basics/sexual-abuse>

collecte d'informations adopte une approche qualitative et théorique à base empirique<sup>12</sup>. Partant de recommandations de la part d'organisations locales qui prennent en charge des victimes d'EAS, nous avons contacté ces rescapées en utilisant la méthode d'échantillonnage « boule de neige »<sup>13</sup>. Tous les participants ont été informés de l'objectif de notre étude, de leur droit de rétractation et de la possibilité, à tout moment, de ne plus apporter leur contribution si la situation leur devenait inconfortable. Leur signature sur le formulaire de consentement, ou leur consentement oral ont été sollicités. Leur vie privée, leur anonymat et leur confidentialité ont été respectés grâce à l'usage de pseudonymes<sup>14</sup>.

Nous avons conduit cette recherche dans le cadre de notre thèse sur la gouvernance humanitaire en RDC. Dans un premier temps, l'option d'axer la recherche sur les cas d'EAS avait été exclue, étant donné la difficulté de mener cette étude en tant qu'homme. Cependant, au cours de nos entretiens, il est apparu que de nombreux participants abordaient eux-mêmes le sujet et étaient désireux de raconter leur expérience. De ce fait, nous avons décidé de centrer notre projet sur cette question.

### Résultats de recherche

#### Les mécanismes observés en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles

En RDC, les récits des victimes d'actes d'EAS révèlent plusieurs mécanismes à l'œuvre dans ce type de violence : l'exploitation sexuelle de bénéficiaires d'aides, l'exploitation sexuelle de candidats à un poste, l'exploitation sexuelle en échange de financements, l'exploitation sexuelle de collaborateurs humanitaires occupant des postes de rang inférieur, et les relations sexuelles forcées ou coercitives avec des travailleurs effectuant des tâches domestiques au sein des bureaux ou des logements attribués au personnel humanitaire.

#### *L'exploitation et les atteintes sexuelles en contrepartie d'un travail*

Certaines femmes et jeunes filles, afin d'obtenir l'accès à un emploi dans les organisations humanitaires, sont forcées d'avoir des relations sexuelles avec des recruteurs. Nabindi, une jeune femme de 20 ans du camp de Bulengo à Goma, nous rapporte :

« Je voulais ce travail. Il m'a demandé de le rejoindre à Mugunga. Puis il m'a demandé de coucher avec lui pour qu'il puisse me donner un travail. C'était une opportunité pour sauver ma famille. Nous avons couché ensemble plusieurs fois. Je suis tombée enceinte et quand je lui ai dit, il a disparu, je l'ai jamais revu. » (Mars 2024, Bulengo à Goma, RDC)

Certains acteurs de l'humanitaire utilisent le levier des opportunités professionnelles pour exploiter des personnes défavorisées. Ils tirent profit de la vulnérabilité de candidats à un poste ou de personnes déplacées au sein du pays pour leur proposer un travail en contrepartie de faveurs sexuelles. Se

---

<sup>12</sup> Anselm L. Strauss and Juliet M. Corbin, *Basics of Qualitative Research: Techniques and Procedures for Developing Grounded Theory*, Sage Publications, 1998, [https://research-proposal.ir/wp-content/uploads/2019/06/Basics\\_of\\_Qualitative\\_Research\\_Techniques\\_and\\_Procedures\\_for\\_Developing\\_Grounded\\_Theory.pdf](https://research-proposal.ir/wp-content/uploads/2019/06/Basics_of_Qualitative_Research_Techniques_and_Procedures_for_Developing_Grounded_Theory.pdf)

<sup>13</sup> Adi Bhat, "Snowball Sampling: Definition, Method, Pros & Cons", *QuestionPro* (blog), 2018, <https://www.questionpro.com/blog/snowball-sampling>

<sup>14</sup> Le processus d'analyse de données a été réalisé par codage dans ATLAS.ti 23.

sentant dans l'impossibilité de refuser, ou considérant l'offre comme une planche de salut, certaines se voient l'accepter même si l'emploi ne se concrétise pas toujours.

### *L'exploitation et les atteintes sexuelles en échange de financements*

En RDC, certaines organisations locales ne peuvent prétendre à des financements qu'en contrepartie de faveurs sexuelles exigées par des acteurs de l'humanitaire, ou de pots-de-vin. Nous avons recueilli le témoignage d'une dirigeante d'organisation de jeunes femmes :

« Pendant Ebola, j'ai travaillé avec des jeunes filles et des femmes pour faire de la sensibilisation au sein de la communauté. Un des chefs d'intervention m'a demandé à deux reprises de coucher avec lui en échange de financements, mais j'ai refusé. Nous leur avons proposé de bons projets, mais ils n'en ont jamais sélectionné un seul. » (Décembre 2022, Beni, RDC)

Ce témoignage nous indique que certains acteurs de l'humanitaire abusent du pouvoir que leur confère leur institution au détriment de personnes vulnérables ou de leurs propres collaborateurs. Les victimes se trouvant parfois en position de faiblesse ne sont pas en mesure de s'opposer à de tels agissements.

### *L'exploitation et les atteintes sexuelles pour garantir la sécurité de l'emploi ou des avancées professionnelles*

Le personnel comptant moins d'ancienneté dans l'institution, dont les stagiaires, agents d'entretien, chauffeurs, assistants, etc., sont souvent soumis à des actes d'EAS. Bien que ce type de poste soit généralement plus accessible qu'une position de responsable, grimper les échelons reste un défi dans le secteur de l'humanitaire. Bukungu, une jeune femme de 23 ans anciennement employée par une agence onusienne à Uvira, nous a fait part de son expérience :

« Un jour, mon patron me demande de venir dans sa chambre à Lusenda à dix-huit heures et me dit que je dois coucher avec lui pour garder mon emploi. J'étais déconcertée, mais je devais garder mon travail. Après l'acte, j'ai décidé de le dénoncer, mais j'avais peur pour ma réputation. » (Septembre 2023, Uvira, RDC)

Bukungu a été abusée par son supérieur, mais elle ne l'a pas signalé. La réticence des victimes à révéler les faits a des répercussions négatives et contribue à créer un sentiment d'impunité chez les auteurs de violences. Afin de protéger son poste, Bukungu n'avait peut-être d'autre choix que celui d'accepter, mais nul ne sait ce qu'il serait advenu si elle avait rendu l'agression publique, ou si elle avait donné une réponse différente.

Outre les cas d'EAS en échange de financements, de postes et de promotions au sein d'organisations, les participants à l'étude ont cité des exemples d'EAS en contrepartie d'aide humanitaire ou de cartes de rationnement, et des situations de rapports sexuels forcés ou contraints vécues par des travailleurs effectuant des tâches domestiques dans des bureaux et des logements attribués au personnel humanitaire. Même si elles ne sont que rarement signalées, ces pratiques ont de réelles conséquences.

## HUMANITARIAN ALTERNATIVES

### Conséquences des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

Les victimes mettent en lumière les nombreuses incidences qu'ont ces abus : certaines rescapées d'actes d'EAS ont mis au monde des enfants qui, pour la plupart, ne reçoivent aucune aide de la part de leur géniteur. Ils sont généralement considérés par leur famille comme une charge supplémentaire. Les mères et leurs enfants sont alors stigmatisés, moqués, humiliés et dénigrés au sein de leur communauté. Une survivante rencontrée à Beni a déclaré :

« Chaque fois que je traversais mon quartier, des jeunes me criaient des choses, d'autres chuchotaient, échangeaient des regards ou des mimiques. Ça me met mal à l'aise. J'ai dû déménager à Kasindi, où j'habite maintenant. » (Janvier 2023, Beni, RDC)

Les victimes peuvent également être rejetées par leur époux ou leurs proches, ce qui les isole socialement. Certains hommes refusent de continuer à vivre maritalement avec leurs femmes lorsqu'elles ont été abusées. Ces mères célibataires sont fréquemment exclues par leur entourage, d'autant plus si elles sont orphelines et vivent chez leurs proches. Elles risquent en outre de ne pas pouvoir se marier, car elles sont considérées comme des travailleuses du sexe, des personnes séropositives ou porteuses de maladies sexuellement transmissibles. Dans certaines cultures locales, la virginité des jeunes filles reflète l'honneur de leur famille. Perdre sa vertu, synonyme de honte, est un déshonneur pour la rescapée et son entourage, tout particulièrement lorsque l'acte n'est pas intentionnel. Un jeune homme adhérent d'un mouvement de jeunesse à Beni a déclaré :

« J'ai découvert que ma petite-amie se faisait exploiter sexuellement par du personnel Ebola en échange d'un travail, alors j'ai décidé de la quitter. C'était pour éviter d'être stigmatisé par ma famille. » (Janvier 2023, Beni, RDC)

Quand leur agression devient publique, les rescapées ont tendance à s'isoler afin d'échapper à l'humiliation, à la stigmatisation et au rejet. D'autres choisissent – ou sont forcées – de déménager. C'est le cas de Mikebenge à Baraka, qui a été envoyée au Burundi par sa tante. Bien souvent, elles sont traumatisées, vivent dans la honte, la culpabilité et la peur, et sont en proie à la dépression.

Les participants ont également mentionné les nombreuses conséquences qui affectent les membres du personnel humanitaire, les examens de programme et la réputation des organisations. Si un membre du personnel enfreint la politique visant à prévenir les actes d'EAS, il fait l'objet de procédures disciplinaires entraînant la perte de son emploi, l'atteinte à sa réputation et l'humiliation, comme on le comprend dans le témoignage suivant :

« Deux personnes d'une agence de l'ONU ont été licenciées pendant l'opération de lutte contre l'épidémie d'Ebola à Beni, après avoir été dénoncées comme auteurs de faits d'EAS. »

Ces agressions affectent également la qualité du programme. Lorsque des personnes sont intégrées aux équipes en raison de leurs relations sexuelles avec des responsables du recrutement, elles manquent souvent des compétences nécessaires permettant d'atteindre les résultats attendus. Un représentant du gouvernement, rencontré à Beni, nous a confié :

« Pendant l'épidémie d'Ebola, la plupart des prostituées de Beni ont été recrutées pour travailler au sein du centre opérationnel. Le recrutement n'était pas soumis à une procédure officielle et aucune qualification n'était requise. J'ai peiné à superviser certains membres du personnel. Parfois, lorsque je

## HUMANITARIAN ALTERNATIVES

leur demandais d'effectuer des tâches, ces personnes répondaient : « Fais ton travail, tu ne sais pas comment je suis arrivée là. » C'était stressant pour moi, mais c'était comme ça. »

Nous comprenons ici qu'en raison de la situation d'EAS, certaines tâches nécessaires à l'atteinte des résultats escomptés n'étaient pas exécutées. Ces pratiques ont alimenté le stress du personnel dont les consignes n'étaient pas suivies, et ont eu un impact négatif sur le programme d'intervention.

Lorsque des responsables d'organisations sont impliqués, ceux de leurs collaborateurs qui ne se livrent pas à ce genre d'agissements éprouvent une certaine démotivation. Un des médecins du centre opérationnel Ebola nous a fait cette observation poignante :

« À quatorze heures, certains experts – qui gagnaient des centaines de dollars par jour – se dépêchaient de partir retrouver leurs petites amies à l'hôtel. Ils nous laissaient seuls et on travaillait dur, tout en étant payés moins de 10 % de leur salaire. C'était une sorte d'injustice institutionnalisée, en fait. » (Janvier 2023, Beni, RDC)

Ce récit dépeint de manière saisissante le découragement éprouvé par des membres du personnel, témoins du comportement délétère de leurs responsables. Leur niveau de motivation affectait leur productivité du fait que ces dérives n'entraînaient aucune conséquence et que leurs auteurs continuaient de percevoir une rémunération substantiellement plus élevée. L'EAS compromet également le travail vital effectué par les acteurs de l'humanitaire en mettant en péril les rescapées et la réputation du secteur. Un représentant d'un mouvement de jeunesse à Beni nous a livré son opinion :

« Les pratiques d'EAS, l'opulence et le manque d'implication de la communauté dans l'intervention Ebola nous ont amenés à conclure qu'Ebola était une affaire d'argent. Des gens de Kinshasa qui connaissaient les dangers d'Ebola ont agressé nos filles. Le plus frappant, c'est que même lorsque ces filles tombaient malades, aucun cas d'Ebola n'était recensé parmi les cadres dirigeants de l'opération. Cette maladie a été créée par les acteurs de l'humanitaire pour faire de l'argent. »

D'après certains, les acteurs de l'humanitaire ne sont venus que pour gagner de l'argent et se divertir avec les femmes de Beni. Les mauvais comportements, dont les faits d'EAS, ont affecté l'action humanitaire. Malgré les nombreux efforts des ONG, des agences onusiennes et des autres intervenants présents afin de sauver des vies, cet objectif a été négligé.

### Conclusion

Les actes d'EAS compromettent le travail vital des acteurs humanitaires, et mettent en péril la vie des victimes et la réputation du secteur. Les recherches ont révélé que ces actes sont perpétrés à la fois par le personnel international (expatriés) et le personnel local des ONG et des agences des Nations unies, la plupart des cas signalés impliquant le personnel international. Les travailleurs humanitaires qui se livrent à ces violences font l'objet de procédures disciplinaires entraînant la perte de leur emploi et l'humiliation. Les rescapées – dont les enfants ne sont généralement ni reconnus par leur géniteur ni acceptés par les familles – sont stigmatisées, moquées, dénigrées, isolées et rejetées par leurs proches et, parfois, par leur communauté. Les opérations s'en trouvent affectées, du fait d'un recrutement pouvant privilégier des critères autres que les compétences et l'implication requises pour le poste. Il en résulte une baisse de motivation de la part des membres du personnel qui ne se livrent pas à de telles pratiques. Il est

impératif d’engager des actions afin de garantir que les acteurs humanitaires s’attaquent aux problèmes systémiques qui contribuent à l’existence des actes d’EAS, et des efforts sont nécessaires pour renforcer la résilience des rescapés, de façon à restaurer leur dignité et leur estime d’elles-mêmes.

*Traduit de l’anglais par Floryse Atindogbe*

Pour une approche plus large de la question évoquée ici, voir notre dossier (copiloté par Jan Verlin) : « Violences sexistes et sexuelles : où en est l’humanitaire ? », *Alternatives Humanitaires*, n° 16, mars 2021, <https://www.alternatives-humanitaires.org/fr/nos-parutions> [NDLR].

---

### Biographie

Delu Lusambya • Delu Lusambya est doctorant chercheur à l’International Institute of Social Studies de l’université Erasmus de Rotterdam. Son sujet de thèse étudie la gouvernance humanitaire en République démocratique du Congo (RDC), et plus précisément la responsabilisation et le plaidoyer communautaire dans les actions humanitaires. Delu est titulaire d’un master en Organisations internationales et protection des droits humains à l’Institut des droits de l’Homme, Université catholique de Lyon. Fort de ses quinze années passées au sein d’organisations humanitaires et de développement au niveau local et international, Delu possède une solide expérience en matière de consolidation de la paix, en gestion de projets et dans les programmes à destination de la jeunesse en RDC, au Kenya, en République centrafricaine, au Rwanda et au Burundi. Il parle français, anglais et swahili.

---

*Reproduction interdite sans l’accord de la revue Alternatives Humanitaires. Pour citer cet article :*  
Delu Lusambya, « Exploitation et atteintes sexuelles : implication de travailleurs humanitaires en République démocratique du Congo », *Alternatives Humanitaires*, n° 26, juillet 2024, p. 74-84,

<https://www.alternatives-humanitaires.org/fr/2024/07/10/exploitation-et-atteintes-sexuelles-implication-de-travailleurs-humanitaires-en-republique-democratique-du-congo/>